



CONCOURS PHOTO **ATELIER PHOTO BEAUZELLE**

Le photo-club « L'ATELIER PHOTO de BEAUZELLE » organise un concours ouvert à

- Tous les photographes amateurs de la région,
- Tous les collégiens et lycéens.

Le présent règlement expose les conditions de participation à ce concours.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le photo-club « L'ATELIER PHOTO » ci-après dénommé « l'Organisateur », représenté par son bureau, organise du 1^{er} juillet 2025 au 19 octobre 2025 et dans les conditions ci-après définies, un concours photo.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à :

- tous les photographes amateurs de la région,
- tous les collégiens et lycéens.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION ET REGLES

Ce concours photo est organisé en quatre temps :

1°) La participation

Ce concours est accessible exclusivement par le réseau Internet.

Le dépôt des photos est ouvert dès le 1er juillet 2025 et jusqu'au dimanche 14 septembre 2025.

2°) Le nombre de photos

La participation au concours est limitée à trois photos par personne.

3°) Le cas des photos argentique

Les photographes qui opèrent en argentique devront envoyer une photo des tirages qu'ils souhaitent présenter. Dans ce cas, il appartient à l'auteur de fournir la photo montée sur son support en 30x45 cm s'il est retenu pour le 10 octobre 2025.

4°) Le thème du concours

Les photos porteront sur le thème : « Les vacances »

5°) Les modalités techniques

Pour participer au concours, les participants doivent envoyer 1 à 3 photos dans leur meilleure définition à l'adresse bureau@latelierphotobeauzelle.fr

Les photos seront envoyées au format « .jpg » dans la meilleure taille disponible en un ou plusieurs messages. Chacun des messages ne doit pas dépasser la limite des 12 Mo supportés par la messagerie. On pourra également utiliser les services des sites de transfert de fichiers volumineux. ([Wetransfer](#) par exemple)

Un bordereau d'envoi doit être joint aux photos dans au moins l'un des messages. Ce bordereau est disponible en suivant ce lien au format Excel: [Bordereau](#) ou bien au format PDF : [Bordereau](#)

Le bureau assure le soutien technique via l'adresse : bureau@latelierphotobeauzelle.fr.

Chaque photo reçue fera l'objet d'un accusé réception par mail sous 48h.

En envoyant sa photo, le participant reconnaît avoir lu le présent règlement et en accepter les termes.

En particulier, le participant assure :

- qu'il est l'auteur de la photo,
- qu'il détient le cas échéant le droit de publication si les personnages représentés sont reconnaissables.

L'Organisateur se réserve la possibilité de supprimer des photos qu'il juge non acceptables (images à caractère injurieux, obscène, vulgaire, diffamatoire, menaçant, pornographique ...) et n'aura pas à justifier ses décisions. Par soucis d'indépendance, le bureau du photo-club « ATELIER PHOTO », organisateur, ne participe pas au concours. Pour être visualisée dans la galerie du concours sur le site du photo-club, chaque photo reçue est réduite par le photo-club à l'aide de Photoshop, la hauteur de chaque image sera réduite à 768 pixels.

L'ensemble des photos participant au concours sera visible en suivant ce lien : [Galerie du concours](#) à partir du lundi 15 septembre 2025.

Les photos sélectionnées par le jury seront imprimées sur une feuille 30x45 cm

Les tirages seront effectués par le photo-club sur une imprimante EPSON SC P 5000 et papier Hahnemuhle Photo Luster.

Le nom de l'auteur, le titre de la photo ainsi que le prix remporté seront imprimés en dessous de la photo et montées dans des cadres 30x 45 cm.

Les fichiers haute définition seront effacés des serveurs fin 2025. La galerie des photos de taille réduite restera en place sur le site du photo-club.

6°) La sélection des photos et le vote du jury

Un jury, composé de personnalités du monde de la photographie Toulousaine, identifiera parmi l'ensemble des photos proposées

- 3 auteurs adultes qui seront primés,
- 3 jeunes collégien ou lycéen qui seront primés.

Ainsi que les photos qui seront exposées au centre culturel de Beauzelle Rue de la marquette pendant le week-end du 17 au 19 octobre 2025.

Les photos imprimées seront restituées aux auteurs dès le 26 octobre 2025 sur rendez-vous pris par mail à l'adresse du bureau du photo club : bureau@latelierphotobeauzelle.fr

7°) L'exposition

L'ensemble des photos sélectionnées seront visibles à l'adresse suivante [Galerie du concours](#) à partir du 17 octobre 2025.

Les photos montées dans leur cadre seront exposées à partir du 17 octobre 2025 dans la salle du centre culturel de Beauzelle.

Les impressions non récupérées le 15 décembre 2025 seront détruites.

8°) Le vernissage

Le vernissage aura lieu le **17 octobre 2025 à 18h 30**.

Dès cette date, le palmarès (l'ensemble des photos exposées et primées) sera consultable sur le site du photo club à l'adresse suivante : [Galerie du concours](#)

9°) La remise des prix

Les prix seront remis aux lauréats désignés par le jury au cours du vernissage.

En cas d'indisponibilité d'un lauréat celui-ci devra contacter l'Atelier Photo pour récupérer son prix.

3 prix seront attribués aux adultes, 3 aux collégiens / lycéens sous la forme de bons d'achats.

Le montant total des bons d'achats distribués s'élève à 400€.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant à ce concours reconnaît le droit à l'Organisateur d'utiliser gratuitement les photos sélectionnées pour être exposées dans la salle du centre culturel de Beauzelle.

L'utilisation des photos dans ce cadre ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée si par suite de cas de force majeure ou d'événement imprévu, l'attribution des dotations devait être annulée, reportée ou modifiée ou la durée du concours écourtée. L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation et de reporter toute date annoncée.

L'Organisateur se réserve le droit, de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Aucune autre information que les photos soumises au concours, le nom, prénom, adresse de messagerie des participants n'est stockée sur le site du photo-club.

ARTICLE 7 : ELEMENTS DE PROCEDURE

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute difficulté qui viendrait naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'Organisateur. De ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

Ce règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment depuis le site en suivant ce lien : [Règlement](#)